

**Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger relatif à l'aménagement de places de parc publiques au moyen de bornes de recharge pour véhicules électriques et installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de :

- M. Michel Bardet, 1<sup>er</sup> membre
- M. Nicolas Aeschmann
- M. David Biemmi
- Mme Christelle Giraud-Nydegger
- M. Rasul Mawjee, rapporteur

s'est réunie le 13 novembre 2017. M. Nicolas Aeschmann était absent.

**Remerciements**

La commission remercie vivement *Monsieur Thierry Genoud*, municipal en charge des bâtiments et de l'urbanisme ainsi que *Madame Anne-Christelle de Savignac*, déléguée à l'énergie pour leur disponibilité et pour la qualité des informations et les réponses fournies.

**Préambule**

La commission constate l'excellente qualité du document reflétant le travail mené par le service de l'administration communale et remercie la Municipalité pour les explications apportées.

Ce postulat relève plusieurs problématiques qui sont :

- aménagement de bornes de chargement pour véhicules électriques ;
- équipement de panneaux photovoltaïques ou thermiques sur les bâtiments communaux ;

**Délibérations**

**Cité de l'énergie**

La commission prend connaissance avec satisfaction des actions menées par la Municipalité et l'administration communale dans la cadre de son programme « Cité de l'énergie ».

Un groupe de travail est actif au sein de l'administration communale et un plan d'action a été arrêté pour l'année prochaine.

La commission note aussi que des moyens de locomotion à entraînement électrique sont déjà utilisés dans les services de l'administration communale. L'assistant de la sécurité publique (SPOP) sera également prochainement doté d'un véhicule électrique.

La Ville de Gland encourage activement le recours aux énergies renouvelables et les mesures réduisant la consommation d'énergie par des aides financières. Le programme de subventionnement actuel est disponible sur le site web de la commune avec ses nombreuses possibilités.

La commission déplore malgré tout, que même avec toute la promotion faite pour promouvoir les différentes initiatives et les possibilités de subventionnement, le nombre de ces aides et action d'encouragement restent à l'heure actuelle encore peu visibles et connues du grand public, voire même d'une population plus avertie.

### **Bornes de recharge électrique**

Aujourd'hui la commune accueille 3 sites de charge pour les voitures électriques sur des parcelles privées. Il est encore trop tôt pour connaître leur taux d'utilisation.

En fonction des résultats des études prévues en 2018 et si une demande de crédit devait se faire par le biais d'un préavis, il s'agira alors de déterminer :

- si le simple fait de faciliter l'implémentation des acteurs de la mobilité électrique via la fourniture de droits et de concessions de stationnement sera suffisant pour faire installer et aménager des bornes sur le territoire
- ou si la commune doit directement jouer un rôle de prestataire de recharge pour véhicules avec un investissement pouvant se monter jusqu'à CHF 28'000.- par bornes.

La commission reconnaît que ce n'est pas le rôle de la commune de devenir un prestataire de recharge pour véhicules. Plusieurs prestataires sont présents sur le marché et la concurrence devrait stimuler chacun d'eux pour équiper et aménager de nouveaux emplacements aux points stratégiques. La commune peut faciliter leur implémentation par la fourniture de droit et concession de stationnement ainsi que pour l'installation de leur équipement. En effet, la valeur d'un réseau se mesure par le nombre de bornes que celui-ci dispose permettant à ces clients de parcourir le pays, voire le continent avec le même abonnement. Un réseau communal a peu d'attractivité pour des automobilistes qui souhaitent se déplacer le plus librement possible. Le besoin en nombre de bornes deviendra certainement très important lorsque la transition essence vers électrique sera confirmé dans l'achat des nouveaux véhicules.

Il est dans tous les cas primordial de considérer que la valeur d'un réseau se mesure par le nombre bornes que celui-ci dispose et qui permettra à aux clients de parcourir le pays voire le continent avec le même abonnement.

Un encouragement pour la mise en place de bornes individuelles ou en entreprise pourrait aussi être soutenu par la commune de par la mise en place de subventions spécifiques pour ces catégories de consommateurs.

### **Panneaux solaires sur les bâtiments communaux**

La problématique d'un partenariat avec la SEIC ayant déjà été étudiée et rapportée par la commission chargée d'étudier le préavis 28 relatif à la rénovation de l'école des Perrerets, le sujet n'a pas été approfondi par cette commission. Pour mémoire, le bâtiment sera équipé de panneaux solaires dont le financement et l'exploitation seront à la charge de la commune.

L'expérience pourra être renouvelée lors des futurs travaux impliquant d'autres bâtiments communaux, si les besoins sont justifiés et après que le bilan d'exploitation de l'installation des Perrerets sera disponible.

Le principe d'auto-consommateur semble être un modèle pertinent considérant que les besoins en électricité des bâtiments communaux et scolaires se situent principalement en journée et correspondent donc bien aux moments de la production. Les économies des coûts réalisées résident principalement dans les frais de transport dû aux prestataires électriques c'est-à-dire de la SEIC ainsi que les taxes et impôts communaux entre autres les diverses taxes pour les énergies renouvelables de 2.78 cts correspondant à 14.7% des coûts !

Les panneaux photovoltaïques semblent plus pertinents que les panneaux thermiques de par leur facilité de valorisation du surplus d'énergie produite. En plus, les besoins d'énergie électrique sont principalement durant la journée pendant les périodes scolaires et les heures de bureau. Cette réflexion est particulièrement valable dans un modèle d'auto-consommateur.

### **Remarques**

Communication « Cité de l'énergie » : La commune a jusqu'à présent communiqué sur les possibilités d'obtenir des subventions et sur le label via des tous-ménages et au travers de publications dans le journal Gland Cité. La commission serait d'avis qu'une campagne plus élargie et plus régulière se fasse aussi grâce à des campagnes d'affichage ou via les réseaux sociaux. Ces mesures supplémentaires seraient certainement bénéfiques pour faire connaître l'engagement de Gland dans les énergies de demain.

**Conclusions**

La Commission vous recommande à l'unanimité de ses membres, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat telle qu'étudiée.

Pour la commission

Michel Bardet  
1<sup>er</sup> membre

Nicolas Aeschmann

David Biemmi

Christelle Giraud-Nydegger

Rasul Mawjee  
rapporteur

Gland, le 14 décembre 2017